

AVIS DE PUBLICITE

Mairie d'Excenevex
M. Christelle BEURRIER
81 Rue des Ecoles
74140 EXCENEVEUX
Tél : 04 50 72 81 27 - Fax : 04 50 72 90 41
mél : accueil@excenevex.fr
web : http://www.excenevex.fr
Principales activités du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ; L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 16 mois
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre
Valeur estimée (H.T.) entre 15 000,00 euros ; et 300 000,00 euros ;
Objet : Réparation des dégâts exceptionnels berges du Léman

Référence acheteur : 2021REPARATIONBERGES
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Durée : 16 mois
Description : La présente consultation concerne les travaux de réparation des dégâts exceptionnels sur le littoral lémanique de la commune d'Excenevex, par suite des intempéries exceptionnelles de mi-juillet 2021.
Elle vise à la conclusion d'un accord cadre à bons de commande, afin de procéder aux réparations de l'ensemble des ouvrages endommagés en berge lémanique de la commune.
Le projet comprend principalement :
- De la réparation et du complément de stabilisation de berges au moyen d'enrochements ;
- Du curage partiel de matériaux limoneux ;
- De la stabilisation de berges au moyen d'apport de matériaux en cloutage de berges ;
- De la réparation d'ouvrages de maçonnerie endommagés et du confortement de pied de falaises.
La commune d'Excenevex est le maître d'ouvrage de cette opération, elle en assure également la Maîtrise d'œuvre en partenariat étroit avec la Direction Départementale de l'Équipement.
Classification CPV :
Principale : 45110000 - Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
Complémentaires : 45100000 - Travaux de préparation de chantier
45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Quantité/étendue :
Intervention urgente à programmer sur l'ensemble des secteurs pour éviter une aggravation de la situation.
Ordre de priorité :
Parcelle :
Pré-Coté : réparation et protection du mur endommagé.
Promenade lacustre : création d'un merlon anti-affouillement en pied du talus vers la passerelle piétonne.
Estuaire du Vion : curage du lit et réparation des berges.
Plage : consolidation des berges.
Promenade lacustre : consolidation des berges et création d'épis anti-érosion.
Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Il est appliqué sur toutes les sommes dues à titre d'acompte une retenue de 5 % destinée à garantir le Maître d'ouvrage du paiement des sommes dont ce dernier peut être créancier à titre quelconque dans le cadre du marché.
La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou une caution bancaire en cas d'accord entre les deux parties.
Financement : Les travaux sont financés par le budget de la commune d'Excenevex.
Les travaux seront réglés par application des quantités établies contradictoirement pour l'émission des bons de commande successifs par le bordereau des prix du marché.
La transmission des factures sous forme dématérialisée s'effectue après inscription sur le portail « Chorus Pro » depuis le lien suivant : https://chorus-pro.gov.fr

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours calendaires à compter de la date de l'accusé de réception du projet de décompte par le Maître de l'ouvrage.
Forme juridique : Les marchés seront conclus, selon l'offre qui sera retenue, avec un prestataire unique, avec un groupement conjoint d'entreprises dont le mandataire sera titulaire de chacun des membres du groupement, ou avec un groupement solidaire d'entreprises.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 30% Technique et adéquation aux besoins du MOA
- 70% Prix.

Remise des offres : 25/01/22 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires :
L'entrepreneur doit s'assurer des prestations liées au chantier et notamment les prestations suivantes :

- Plan d'installation de chantier ;
- Les travaux préliminaires, l'organisation générale du chantier ;
- Les travaux nécessaires à l'organisation générale du chantier ;
- Un piquetage préalable des ouvrages, réalisé en lien avec les services techniques, et soumis à un accord de la Direction Départementale de l'équipement : il est expressément convenu qu'un piquetage soigné des ouvrages précèdera toute intervention sur site, et que l'envergure et l'emprise des ouvrages pourra évoluer pour s'adapter aux demandes et préconisations de la DDT, qui est seule compétente sur le domaine public fluvial sur lequel s'effectue une part importante des travaux ;
- La signalisation et les dispositifs de sécurité péonnières et routiers, liés au maintien des circulations sur site et au gardiennage des périmètres de travaux ;
- Les dispositifs de sécurité nécessaires aux interventions sur le plan d'eau ;
- Toutes les solutions de protection des canalisations et réseaux existants ;
- L'entretien de toutes les installations et les modifications nécessaires selon les phases établies pour l'utilisation des emprises de chantier ;
- Le démontage et l'enlèvement des installations provisoires en fin de chantier y compris tous raccords nécessaires aux ouvrages construits ;
- La remise en état à l'extériorité à la fin du chantier.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1195, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69, mél : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Envoi à la publication le : 31/12/21
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

DIVERS



Notaires de France

Maître Marie-Laure DEGERINE-GRILLAT
Notaire associée de la SCP GRILLAT-DEGERINE
84 Avenue du Léman
74890 Bonne-en-Chablais
Vente de parcelle forestière

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :
A SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (HAUTE-SAVOIE) 74160 Bois de sonniaz.
Une parcelle de talles
Figurant ainsi au cadastre :
Section N° Lieudit Surface : AW 21 BOIS DE SONNIAZ 00 ha 17 a 35 ca
Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.
Moyennant le prix de MILLE HUIT CENT EUROS (1.800,00€).
Les propriétaires de parcelles contiguës au bien ci-dessus désignés, disposent d'un délai d'UN MOIS à compter de l'affichage en mairie de BONSENCHABLAIS (74890) pour faire connaître à Maître Jean-François GRILLAT, notaire à BONSENCHABLAIS (74890), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes. Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai d'un mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.
Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 :
"Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien."

ESSOR LEGALES SAVOYARD
Année et sa réunion
VIE DES SOCIÉTÉS

Le tarif annuel 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales est fixé à 1,78 euros le millimètre par colonne (arrêté ministériel du 21 décembre 2012 modifié le 07 décembre 2020 NOR : MDEE1240376A).

MIKI WOOD STEEL, SARL au capital de 10000€, 90 Place Du Mici, 74700 Sallanches, 801 502 717 RCS ANNECY. L'AGE a décidé, le 28/12/2021, de transférer le siège social de la société au 17 Avenue Savigne, 83390, Cligny Sous Bois. La société sera radiée du RCS de Annecy et réimmatriculée au RCS de Bobigny 1524082900

Aux termes d'un ASSP en date du 03/01/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HONNORAT PRODUCTS
Sigle : H-PRO
Objet social : Fabrication et commercialisation de produits, procédés ou équipements dans les domaines du papier, de la sécurité, des encres, des peintures et vernis, de l'impression et des revêtements de surface
Siège social : 23 rue Président Favre, 74000 ANNECY
Capital : 5 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANNECY
Président : Monsieur HONNORAT ANDRE, demeurant 23 rue Président Favre, 74000 ANNECY
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles et transmissibles.
HONNORAT André
1524029500

Par arrêté municipal n° AP2021.021 en date du 28/12/2021, le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'élaboration d'un plan d'alignement portant sur la route de la Tuilerie.
M. Jacky DECOOL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du lundi 24 janvier au lundi 7 février 2022 inclus.
Pendant cette période, le dossier pourra être consulté :
- à la Mairie de SAINT-JORIOZ aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr
Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SAINT-JORIOZ le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 7 février 2022 de 14h00 à 17h00.

Par arrêté SSP du 22/12/2021 il a été constitué une SAS dénommée : KAYA PEINTURE. Siège social : 65 ROUTE DU NOIRET 74350 CRUSELLES. Capital : 200 €. Objet : Travaux de peinture intérieur et extérieur. Président : Mme HAJ DHAOU AMIRA, 65 ROUTE DU NOIRET 74350 CRUSELLES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de THONON LES BAINS. 1524029500

EL GRINGO DES BOIS EURL au capital de 5.000€. Siège social : 7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 74960 CRAN GEVRIER. RCS 809 274 764 ANNECY. L'AGE du 15/10/2021 a décidé la dissolution de la société et sa

mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. TURNES MIGUEL, 7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 74960 CRAN GEVRIER et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de ANNECY. 1524081200

AVE & PARTENAIRES CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège : 11 Avenue Jean Clerc 74600 SEYNOD
513011114 RCS de ANNECY

Par décision de l'AGO du 28/12/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. AYE François 11 Avenue Jean Clerc 74600 SEYNOD, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 29/12/2021. Radiation au RCS de ANNECY. 1524081900

SELARL THEMIS
Vincent GIADAENIO & Associés
Espace Diorama - Bld de Casale 64200 BIARRITZ - 05.59.42.30.55

NSI h05park, Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 euros. Siège social : Avenue Paul Louis Merlin, 73800 MONTMELIAN. Siège de liquidation : Appartement 2002, 68, route des Jardins, les Bossons - 74400 CHAMONIX. RCS CHAMBERY 493 088 922. Par acte sous seing privé électronique, exprimant le consentement unanime des associés en date du 22/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas WATIER, demeurant à CHAMONIX (74400), appartement 2002, 68, route des Jardins, les Bossons, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquiescer le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Appartement 2002, 68, route des Jardins, les Bossons - 74400 CHAMONIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry en annexe au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur. 1524132100

MAITRE DOINA SARIK
Notaire
16 rue octave puthod
74330 LA BALME DE SILLINGY
AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Doina SARIK, Notaire, en date du 30 décembre 2021, à 16 rue octave puthod LA BALME DE SILLINGY. Dénomination : SCI MENDES-GACHOT. Forme : Société civile immobilière. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la transmission, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Libre. Siège social : 140 Chemin des Alouettes, 74540 Viuz la Chesaz. La société sera immatriculée au RCS d'ANNECY. Gérant : Madame PATRICIA ROSA MOREIRA MENDES, demeurant 140 CHEMIN DES ALOUETTES, 74540 Viuz la Chesaz. 1524095900

SAFACT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Plan d'alignement route de la Tuilerie
Commune de SAINT-JORIOZ

Par arrêté municipal n° AP2021.021 en date du 28/12/2021, le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'élaboration d'un plan d'alignement portant sur la route de la Tuilerie.
M. Jacky DECOOL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du lundi 24 janvier au lundi 7 février 2022 inclus.
Pendant cette période, le dossier pourra être consulté :
- à la Mairie de SAINT-JORIOZ aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr
Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SAINT-JORIOZ le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 7 février 2022 de 14h00 à 17h00.

Compte tenu de la situation sanitaire, il conviendra de :
- privilégier les observations écrites ;
- prendre un rendez-vous au préalable auprès du secrétariat de la commune, au 04.50.68.60.44, afin d'éviter un flux important éventuel au cours des permanences ;
- respecter les mesures de distanciation physique, les gestes barrières, le port du masque, l'utilisation du gel hydroalcoolique mis à disposition ;
- venir avec son propre stylo
Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en Mairie et pourront être également adressées par courrier à la Mairie, à l'attention de "M. le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-JORIOZ, place de la Mairie, 74410 SAINT-JORIOZ", ou par mail à mairie@saint-jorioz.fr.
Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête. 1524078200

Annonces légales de l'Essor Savoyard